



# Concours agricole national des prairies fleuries

dans les Parcs naturels régionaux  
et les Parcs nationaux

**Edition 2012**



Les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France, en collaboration avec des parcs jumelés européens, organisent avec les Chambres d'agriculture et les apiculteurs **un concours d'excellence agri-écologique** ! Les prix récompensent les éleveurs dont les prairies et pâturages permanents présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique dans l'un des 30 Parcs participant.

***Partager les regards sur les prairies de fauche  
et les pâturages riches en espèces***



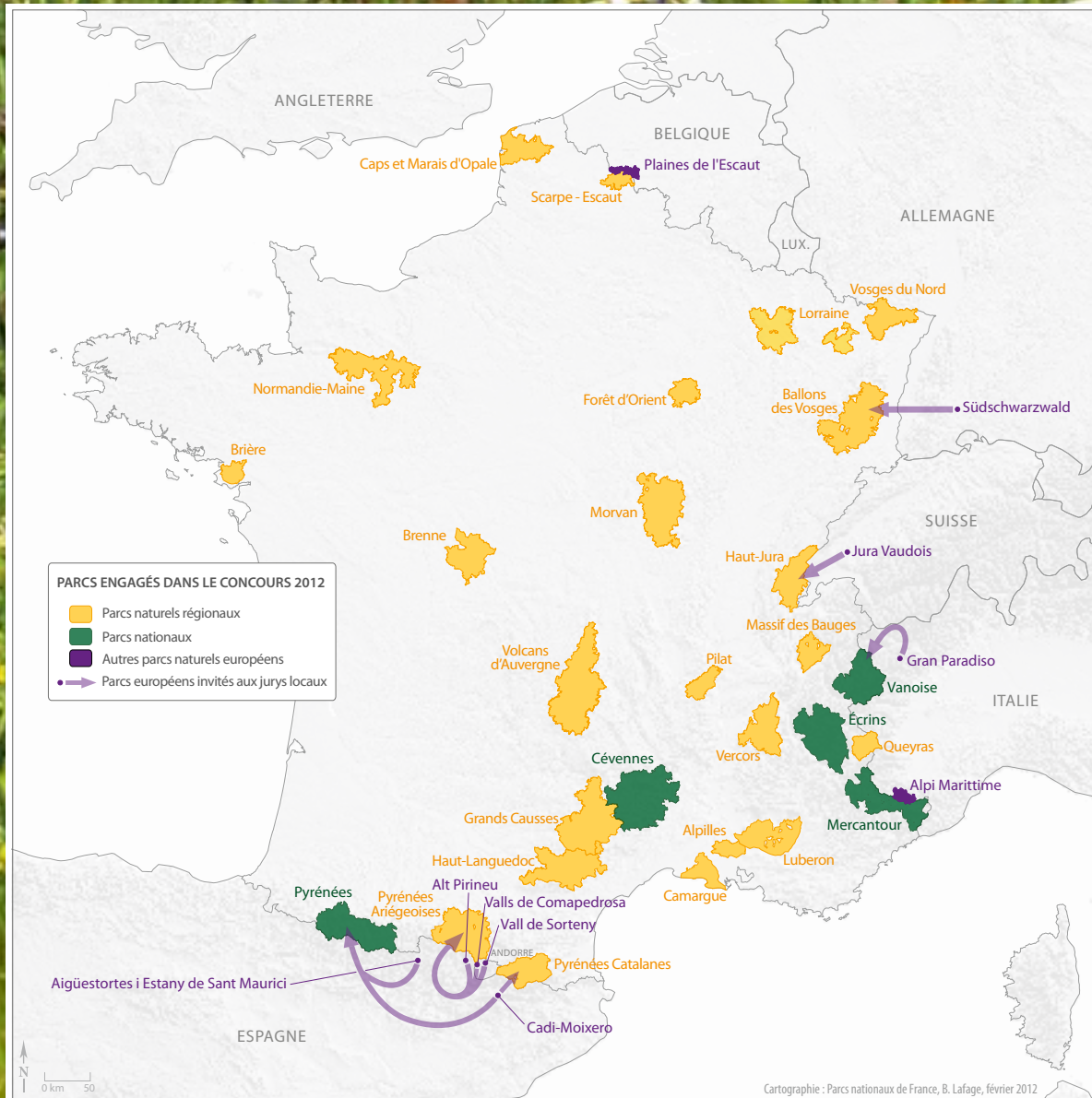
© Raphaël Korny / PNR Pyrénées-Arnapaises

# Le concours agricole national des prairies fleuries en 2012

Pour la troisième édition, **30 Parcs** participent au concours "prairies fleuries".  
Pour connaître la liste exacte : [www.prairiesfleuries.fr](http://www.prairiesfleuries.fr)

Près de 500 éleveurs ont déjà participé au concours depuis sa mise en place en France.  
La remise des prix aura lieu à l'automne.

Des jumelages entre parcs et un partenariat avec Europarc permettent  
à des Parcs d'autres pays d'Europe de se lancer dans l'aventure en 2012.



## Qu'est ce qu'une prairie fleurie ?

A la différence des jachères fleuries, qui sont implantées en lisière des champs cultivés, **les prairies fleuries sont des herbages** (non semés) riches en espèces qui sont fauchées ou pâturées pour nourrir le bétail. La biodiversité observée correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue et gérée par les agriculteurs. Insectes, oiseaux, reptiles, batraciens ou petits mammifères sont abondants dans ces milieux menacés à l'échelle européenne par les changements de pratiques ou par l'abandon d'exploitation.

## Des enjeux partagés au niveau européen



Le maintien des prairies et pâturages permanents est une préoccupation agricole et environnementale au niveau européen.

Les enjeux sont multiformes : préserver les sols, maintenir l'agriculture dans les régions défavorisées, stopper l'érosion de la biodiversité, lutter contre l'effet de serre, lutter contre l'enrichissement et prévenir les incendies. Des politiques agri-environnementales ciblées sur les milieux herbagers sont mises en oeuvre dans chaque Etat de l'Union Européenne. Le concours est un outil de promotion de la notion d'engagement sur des résultats dans la future PAC, notamment pour les surfaces herbagères riches en espèces.

# Contexte, déroulement et règlement du concours

## Le contexte du concours

Le prix d'excellence agri-écologique récompense dans chaque catégorie, aux niveaux local et national, les exploitations dont les prairies et pâturages présentent le meilleur équilibre entre production de fourrage de qualité et biodiversité.

Chaque Parc précise localement les modalités d'application du règlement :

- choix du territoire ou du groupe d'éleveurs invités à participer au concours,
- choix des catégories de prairies ouvertes au concours,
- dates de passage du jury établies en fonction de la précocité de la végétation suivant les zones,
- composition du jury, président, experts et observateurs.

## Qui peut être candidat ?

Le concours est ouvert aux éleveurs en activité, situés dans le secteur retenu par chaque Parc.

Le choix de la parcelle candidate est de la responsabilité des exploitants. Les prairies doivent participer pleinement au fonctionnement fourrager des exploitations. Les agriculteurs peuvent présenter les parcelles de leur choix, qu'ils aient ou non souscrit la mesure "prairies fleuries" ou à toute autre MAE dans leur Parc.

Chaque Parc adresse avant fin avril un bulletin d'inscription aux agriculteurs.

## Un concours en deux étapes

- D'abord, localement, un jury visite la parcelle en présence de l'éleveur ou d'un de ses représentants. La visite est organisée entre avril et septembre, à une date fixée dans chaque Parc. Le jury local évalue la parcelle sur la base d'observations agri-écologiques et la présence de plantes indicatrices de qualité des prairies. Chaque Parc organise une remise des prix lors d'un événement agricole sur son territoire ; le jury désigne les éleveurs sélectionnés pour concourir au niveau national
- Après la délibération de tous les jurys locaux, le jury national se réunit pour désigner, par vote, les exploitations lauréates du concours national. Le jury fait son choix à la fois sur les critères observés sur les parcelles et sur l'importance ou l'originalité de la place de la parcelle dans l'exploitation et dans le territoire. Une remise des prix récompense des éleveurs au niveau national.

## Des jurys d'experts

Les jurys locaux pluridisciplinaires sont constitués dans chaque Parc et sont composés d'au moins trois "experts" représentant les domaines suivants :

- Agronomie, fourrages
- Botanique, phytosociologie
- Apiculture, entomologie, faune sauvage

Le règlement complet du concours et les critères utilisés pour juger les prairies seront disponibles très prochainement sur [www.prairiesfleuries.fr](http://www.prairiesfleuries.fr)

Le jury national est constitué d'experts dans les mêmes domaines.

**concurso agricole national des prairies fleuries**  
dans les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux Edition 2012

Plantes indicatrices des prairies fleuries

Tendances prairies humides ou fraîches

Tendances pH-basses

www.prairiesfleuries.fr

ALPILLES • BALLONS DES VOISGES • BRINNE • BRIERE • CAMARGUE • CAPS ET MARAIS D'OPALE • FORÊT D'ORIENT  
GRANDS CAUSSES • HAUT-JURA • HAUT-LANUEDOC • LORRAINE FLORISSANT • MASSIF DES BAUGES • MORVAIN • NORMANDIE-MAINE  
PILAT • PYRENES ARDEGISES • PYRENES CATALANES • QUEYRAS • SCHEFFERSBAUM • VERGONS • VOLCANS D'AUVERGNE  
VOISGES DU NORD • CEVENNES • ECRINS • MERCANTOUR • PYRENEES • VANDOSE • ALPI MARITIME • PLAINES DE L'ESCAUT



## Les catégories

Les catégories distinguent les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces (prairies, pelouses, parcours arborés, landes...) situées en plaine ou en montagne. Elles tiennent compte du type de sols (sols superficiels, profonds ou humides) et des saisons d'utilisation (plaine ou montagne).

Les prairies peuvent comporter haies, bosquets, murets, buissons, mares, fossés, etc... Les surfaces candidates doivent correspondre à une unité de gestion homogène (pratiques agricoles identiques sur la parcelle). Elles doivent être considérées comme des surfaces agricoles utiles et participer pleinement au fonctionnement fourrager des exploitations.



## Les critères de notation

Les jurys locaux observent la présence de plantes indicatrices qui témoignent de la richesse floristique de la parcelle et de certaines propriétés agricoles et écologiques (valeur nutritive, souplesse, valeur mellifère). Ils observent également la diversité, la répartition et la dynamique de la végétation (herbes, arbustes, arbres) pour donner une valeur agri-écologique à la parcelle.



# Les valeurs véhiculées par le concours agricole national des prairies fleuries

*Partager les regards sur les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces*

## Paysages : La (re)connaissance d'un patrimoine naturel "agricole"

Les prairies naturelles riches en espèces et leur environnement associé (haies, vergers, murets, cours d'eau, lisières...) enrichissent le paysage remarquable des Parcs.

## Ecologie : La biodiversité en partage !

Le concept des prairies fleuries repose sur une méthode accessible à tous pour mesurer la biodiversité des prairies naturelles : l'observation de plantes indicatrices faciles à reconnaître !

## Agri-Environnement : Les prairies naturelles sont façonnées par les éleveurs

Alors même que l'agriculture est perçue trop souvent comme une activité polluante dans l'opinion publique, le concours fait prendre conscience du rôle positif que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et de leurs fonctions environnementales.

## Alimentation : Le goût des miels et des fromages dépend de la qualité des prairies !

La richesse floristique des herbages soutient une production agricole de qualité, notamment la qualité organoleptique et nutritionnelle des fromages et des miels de terroir.



**Les 47 Parcs naturels régionaux et les 9 Parcs nationaux de France représentent environ 20% du territoire national, 4 550 communes, 85 départements et 31 régions. (7,8% du territoire français pour les Parcs nationaux).**

*Les Parcs promeuvent une agriculture durable, ancrée dans les territoires, combinant protection du patrimoine naturel et culturel et développement local.*

Le concours national d'excellence agri-écologique "prairies fleuries" est organisé par les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France avec de nombreux partenaires qui siègent au Comité d'organisation national. Ce Comité est présidé pour l'année 2012 par un élu de parc : Jean de Lescure, président du Parc national des Cévennes. La mise en oeuvre nationale du projet est portée par un comité technique. La bonne coordination entre le local et le national est l'une des clés du succès de l'opération. Elle promeut les dynamiques territoriales, les liens avec la politique agricole commune et la stratégie nationale de la biodiversité... Elle favorise enfin l'innovation, confirmant le rôle d'expérimentateur qu'entendent jouer les parcs sur l'agri-environnement.

**ALPILLES • BALLONS DES VOSGES • BRENNE • BRIÈRE • CAMARGUE • CAPS ET MARAIS D'OPALE • GRANDS CAUSSES FORÊT D'ORIENT • HAUT-JURA • HAUT-LANUEDOC • LORRAINE • LUBERON • MASSIF DES BAUGES MORVAN • NORMANDIE-MAINE • PILAT • PYRÉNÉES ARIÉGOISES • PYRÉNÉES CATALANES QUEYRAS • SCARPE-ESCAUT • VERCORS • VOLCANS D'Auvergne • VOSGES DU NORD CÉVENNES • ECRINS • MERCANTOUR • PYRÉNÉES • VANOISE • ALPI MARITIME • PLAINES DE L'ESCAUT**



La qualité des fromages est liée à la qualité des herbages.



Les prairies fleuries sont le refuge d'une importante biodiversité.



Concours organisé par



Avec



Avec le soutien de



Partenaires

